

PLACK IMPRESS

Peinture d'impression acrylique
 Pour plaques de plâtre



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).



DEFINITION / DESTINATION

Peinture d'impression acrylique pour plaques de plâtre, parpaings béton, garages, entrepôts, avant gouttelette, tapisserie et peinture de finition en phase aqueuse.

PROPRIETES

- Très bonne blancheur
- Bon rendement
- Pouvoir opacifiant élevé

INTERIEUR

CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) valeur limite CE de ce produit (catégorie cat. A/a) : 30 g/L (2010).
 Ce produit contient au maximum 12,5 g/L.

FAMILLE	AFNOR T36-005 Famille 1 Classe 7b2
COMPOSANTS LIANT	Copolymères acrylique
DENSITE à 20°	1.64 g/ml ± 0.03
VISCOSITE à 20° C	95 - 110 P.S
EXTRAIT SEC EN POIDS	63.70% ± 2 %
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	41% ± 2 %
DILUTION	De 5 à 10% d'eau selon le support et matériel d'application.
SECHAGE	En surface : 30 minutes, Recouvrable : 2 à 3 heures
ASPECT	Mat - 3 % à 60°
RENDEMENT MOYEN	7 à 9 m ² /L
COULEUR	Blanc
CONDITIONNEMENT	15 L

MISE EN OEUVRE

PREPARATION DES SUPPORTS


Elle devra être conforme au DTU en vigueur. Bien homogénéiser le produit avant son application.
 Les supports doivent être propres, secs, non pulvérulents.
 S'applique en impression sur tous types de supports du bâtiment comme : Plâtre, plaques de plâtre, ciment, béton.
 Sur tous fonds neufs mécaniquement solides (béton, enduit, ciment, plâtre projeté, plaque de plâtre à épiderme cartonné) convenablement égrainés, dépoussiérés ou poncés.

CONDITIONS CLIMATIQUE

Conformément à la norme NF P 7 4 - 2 0 1 - 1.
 En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +8°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 65 % d'humidité relative.

NOMBRE DE COUCHES 1 couche

FICHE TECHNIQUE

MATERIEL D'APPLICATION	Brosse, Rouleau, Pistolet Rouleau : DOOUO097 ou DOOUO100 ou similaire
NETTOYAGE	Eau avant séchage.
PRECAUTIONS	Directives 67/548/EC et 1999/45/EC: Conformément aux Directives 67/548/EC et 1999/45/EC, ce produit n'est pas classé dangereux. Règlement n° 1272/2008 (CLP) : Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux Voir la Fiche de donnée de sécurité.
CONSERVATION	dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.
ENVIRONNEMENT	Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement dans des conditions normales d'utilisation. En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jetez pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ni dans l'égout.
DECHETS	 Tous les composants de ce produit doivent être rapportés à la déchetterie rattachée à votre commune. CED : 080112.